

Ces startups vous aident à vous rendre au travail sans (trop) subir la grève

Dès mercredi 21 mars à partir de 21 heures et jusqu'au vendredi 23 mars à 8 heures, de nombreuses perturbations sont à prévoir sur le réseau francilien de transports. Vélo, covoiturage... Quelles solutions adopter pour se déplacer sans encombre ?

Temps de lecture : minute

21 mars 2018

C'est confirmé : les syndicats de la SNCF ont déposé un préavis de grève pour plusieurs milliers de leurs agents et ceux de la RATP ont annoncé qu'ils se joindraient à eux par solidarité. De quoi garantir de sérieuses perturbations sur le réseau francilien de transports publics dès le mercredi 21 à partir de 21 heures. Mais tout n'est pas perdu : il existe un certain nombre de solutions pour ceux qui doivent tout de même se rendre au travail. Et ce sont des startups qui les fournissent !

Pour vous y retrouver, vous pouvez d'abord consulter les applications des transports publics : ViaNavigo, RATP, Transilien... Elles sont toutes gratuites et indiquent les perturbations sur le réseau, l'état du trafic en temps réel, le temps d'attente avant le prochain bus ou métro. Pratique aussi, ViaNavigo embarque une fonction itinéraire multimodal avec la possibilité d'indiquer les lignes ou les stations que l'on souhaite éviter.



À lire aussi

5 startups pour optimiser vos déplacements, où que vous soyez (ou presque)

Pour les Parisiens les plus courageux - au vu des températures loin d'être printanières prévues jeudi, le vélo reste une solution : c'est prouvé, la bicyclette est le moyen de transport le plus rapide en ville sur des trajets de moins de 5 kilomètres. Et si l'on considère l'explosion des offres de vélos en libre-service, chacun devrait pouvoir trouver pédale à son pied pour se rendre au bureau.

Autres deux-roues qui pourraient vous sauver la mise pour vous rendre au bureau : les scooters. Depuis plusieurs mois, la capitale est notamment maillée par le Français Cityscoot (dans lequel a récemment investi la RATP), qui fournit des scooters en libre-service à débloquer directement via une application, avec un prix à la minute plutôt doux (en moyenne 25 centimes) pour peu que l'on arrive à slalomer pour éviter les bouchons.

Covoiturer gratuitement

À l'inverse, la présidente de la région Île-de-France d'Île-de-France Mobilités, Valérie Pécresse, a pour sa part annoncé la gratuité du covoiturage pendant les jours de grève, et ce sur les huit applications qu'elle subventionne ([Karos](#), [Klaxit](#), [COVOIT'ICI](#), [iDVroom](#), [BlaBlaLines](#), [Clem'](#), [Roulez Malin](#) et [Ouihop](#)). Les conducteurs doivent être inscrits sur l'une des plateformes, tandis que les passagers peuvent réserver leur trajet par le biais de l'application [ViaNavigo](#).

"C'est une énorme opportunité", confirmait à BFM Camille Noël, responsable marketing de l'application Karos, qui revendique 100 000 utilisateurs en France, dont une moitié active régulièrement. "Le but c'est que ça devienne un réflexe, et pas seulement pendant les grèves où on est un peu handicapé dans les transports", ajoutait Claire de Crécy, son homologue chez COVOIT'ICI.

Les taxis et autres VTC devraient eux aussi fonctionner à plein durant la grève des transports publics. Mais de ce côté là, la concurrence sera rude : [Chauffeur-privé](#), [Le Cab](#), et même [Heetch](#), [de retour pour concurrencer Uber](#), essaieront de siphonner les réservations du géant américain.

Le télétravail, une solution vantée par la ministre du Travail

Dernière solution : ne pas se déplacer ! Le télétravail a été facilité par "[le droit opposable](#)" mis en place par les ordonnances travail début 2018. Elles donnent ainsi la possibilité à un salarié d'exercer son activité depuis un autre endroit que son lieu de travail habituel, en utilisant les nouvelles technologies. Et pour télétravailler tranquillement, ce ne sont pas les lieux qui manquent, comme en témoigne [le nombre d'espaces de coworkings en Île-de-France qui a bondi de 785% en cinq ans](#).



À lire aussi

Les espaces de coworking les plus atypiques de la capitale

Article écrit par Maëlle Lafond